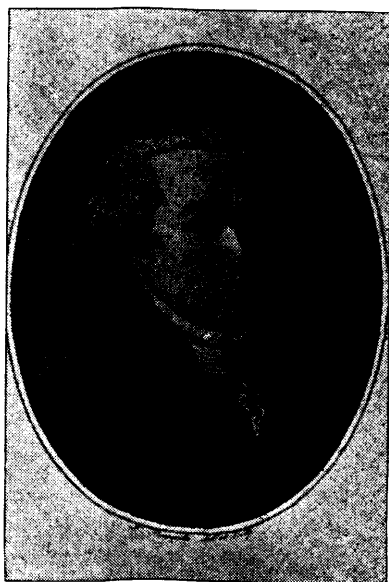


Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |



LE COMTE DE PUISAYE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME OCTOBRE 1897 10ÈME LIVRAISON

SAINT-MARTIN DE LA RIVIÈRE-AU-RENARD

Sur une carte géographique de la Nouvelle-France faite en 1744 il est déjà fait mention de la Grande rivière au Renard et de la Petite rivière au Renard.

En 1790, Pierre Proulx, époux de Louise Laflamme, résidait à la Rivière-au-Renard. On peut le considérer comme le premier habitant de cet endroit. Ce n'est qu'en 1814 que nous voyons d'autres habitants à la Rivière-au-Renard.

La Rivière-au-Renard a été mise sous le patronage de saint Martin en l'honneur de Martin Samuël, un de ses premiers habitants. Samuël eut souvent l'occasion de loger le premier missionnaire, de l'accompagner tant sur mer que sur terre, et de prêter sa maison pour faire les exercices de la mission.

Lorsque, en 1836, M. Ferland visita la Gaspésie, il y avait une chapelle à la Rivière-au-Renard. Elle était, rapporte-t-on, à peine plus grande que la cabine d'une goélette.

On la remplaça quelques années plus tard par une chapelle un peu plus convenable.

Enfin, en 1864, les habitants de la Rivière-au-Renard se construisirent, non plus une chapelle, mais une jolie église de quatre-vingt-seize sur quarante-six pieds avec une sacristie de trente-six sur quarante pieds.

Saint-Martin de la Rivière-au-Renard a eu comme missionnaires et curés : MM. F.-A. Oliva, 1855-1858 ; J.-B. Blouin, 1858-1864 ; L. Blais, 1864-1867 ; F.-X. Bossé, 1867-1872 ; T. Thivierge, 1873-1874 ; L. Arpin, 1874-1875 ; P. Fortier, 1875-1876 ; T. Duret, 1876-1887 ; E. Morris, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LE COMTE JOSEPH DE PUISAYE

En 1798, il se fit une tentative pour fonder une colonie d'émigrés français dans le Haut-Canada, sous les auspices du gouvernement anglais.

Le comte Joseph de Puisaye fut l'initiateur de ce mouvement. Cet émigré représentait la noblesse du Perche aux Etats généraux où il se fit remarquer par ses idées libérales. Cependant, lorsqu'il vit la tournure que prenaient les choses, il voulut sauver le roi. Commandant à Evreux en 1793, il essaya de lever une armée pour accomplir son projet. Battu à Vernon, il passa en Bretagne où il succéda à La Rouarie. Ayant remporté quelques succès il entra en négociations avec l'Angleterre, mais la défaite de Quiberon mit fin à son influence. Il passa alors en Angleterre et il proposa aux autorités anglaises d'aller s'établir au Canada avec ses partisans. L'offre paraît avoir été acceptée avec empressement, car il fut vivement recommandé aux autorités canadiennes.

De Puisaye débarqua à Québec dans l'été de 1798. Il était accompagné de quarante personnes en tout et non de 480 comme le prétend l'auteur des *Aventures*. Il n'y avait que deux femmes ; les hommes étaient presque tous anciens officiers.

Les émigrés furent très bien reçus par le gouverneur et par le clergé catholique. Ils se rendirent dans le Haut-Canada durant l'automne et hivernèrent à Kingston. L'accueil qui leur fut fait par les Haut-Canadiens fut moins chaleureux qu'ils n'avaient droit de s'y attendre. Plusieurs membres du Conseil de cette province prétendirent qu'il ne serait pas prudent d'accorder trop de privilèges à ces étrangers et surtout de leur mettre des armes dans les mains. Cependant le Conseil, sur la recommandation du lieutenant-gouverneur, concéda ou plutôt réserva pour les nouveaux venus une étendue

considérable de terre au nord de York, ainsi qu'on appelait alors la ville de Toronto, et sur les bords du lac Simcoe. Cette concession comprenait les townships d'Uxbridge et de Gwillimbury, un township au nord de Whitby, et les terres non concédées du township de Whitechurch. De Puisaye obtenait 5,000 acres de terres pour lui-même, et toutes les concessions devaient se faire par son entremise.

Russell, qui était alors lieutenant-gouverneur, fondait de grandes espérances sur la future colonie. Il devait nommer de Puisaye, chef d'un corps de milice et juge de paix, afin qu'il eût la direction civile et militaire. Comme on s'attendait à une forte immigration, il se proposait de distribuer deux cents émigrés dans les garnisons de Kingston, York, Fort Georges, Chippewa, Fort Erié, Amherstburg et St-Joseph. Il voulait encore les employer dans le génie et à la construction des routes dans la province. Ces beaux projets ne devaient pas se réaliser.

Aussitôt le printemps venu, on commença la construction d'un village à Windham, près de York. Une vingtaine de Canadiens-français furent employés pour la construction des maisons et à défricher. Le gouvernement anglais faisait servir des rations et les graines de semence.

De Puisaye lui-même ne se fixa pas dans le nouveau village de Windham. Il s'établit avec cinq ou six compagnons près de Niagara, et entra en négociations avec Brant, le chef des Missisaugés pour l'acquisition d'une vaste étendue de terres appartenant à cette tribu. Les autorités anglaises, qui accusaient Brant de vouloir former une confédération des tribus sauvages, virent d'un mauvais œil les relations de de Puisaye avec ce chef. Il s'en suivit un refroidissement. D'abord le gouvernement refusa d'acheter les terres convoitées par les émigrés, et de Puisaye fut prié de mettre un terme à ses négociations

Celui-ci n'avait pas dédaigné de demander le privilège de tenir une taverne, ou plutôt une sorte de poste de traite à la tête du lac Ontario. Cela lui fut également refusé. Puis on commença à soulever la question de savoir si les émigrés avaient bien le droit d'avoir des titres à leurs terres avant d'être devenus sujets britanniques. Les officiers en loi auxquels la question fut soumise retardèrent leur réponse. Enfin, en décembre 1799, le Conseil décida de supprimer les rations qui avaient jusqu'alors été accordées aux colons français. Ces misères, ajoutées aux déboires que les colons inexpérimentés rencontrent généralement dans un pays nouveau, suffirent pour décourager la plupart de nos royalistes. Un petit nombre d'entre eux repassèrent en Angleterre dès l'automne de 1799.

L'année suivante, de Puisaye eut des difficultés avec Angus McDonnell, secrétaire de l'Assemblée, au sujet des rations qui avaient été livrées aux émigrés. Il obtint gain de cause devant le Conseil ; mais l'effet de ces chicanes était toujours préjudiciable à la petite colonie qui finit par disparaître complètement comme établissement distinct.

De Puisaye retourna en Angleterre après la paix d'Amiens. Il mourut dans la pauvreté près de Londres en 1827.

La correspondance entre Londres et les autorités du Haut-Canada au sujet de cette tentative de colonisation a été copiée et elle se trouve aux archives à Ottawa.

Le portrait du comte de Puisaye que les *Recherches Historiques* offrent à leurs lecteurs, a été fait d'après une estampe en la possession de M. Philéas Gagnon, bibliophile bien connu de Québec.

TELESPHORE SAINT-PIERRE

L'ANCRE DU VAISSEAU AMIRAL DE PHIPPS
DEVANT QUÉBEC EN 1690

Ce qui suit est extrait des registres de la Prévôté de Québec, à la date du 30 juillet 1891 :

“ Sur ce qui nous a été représenté par le Procureur du Roy commis en cette Prévosté et Amirauté, qu'il a avis que le nommé Jean Gué, habitant de la Pointe-de-Lévy, ayant pêché et tiré hors le fond de l'eau un ancre avec son cable, que l'amiral anglais aurait été obligé de filer et abandonner, à cause de l'incommodité qu'il recevait du canon de la ville, et qu'il a transporté en cette ville dans son canot par ordre de Monseigneur le Gouverneur et l'Intendant, pour le remettre en cette Amirauté, nous ayant requis le Procureur du Roy commis nous transporter au lieu où est le dit ancre et cable, et d'entendre sur ce le dit Jean Gué ; où étant, le dit Jean Gué nous a dit que l'an passé il vit filer et abandonner le dit cable par le dit amiral anglais, lequel, après la retraite des ennemis, il tira du fond de l'eau avec beaucoup de frais et peine, y ayant employé huit hommes avec lui et deux barques dont l'une lui appartenait, et a payé pour l'autre quarante francs, outre la nourriture des personnes qui étaient dans y travailler, et demande que la valeur lui en soit payée, si on en a besoin pour le service du Roy.

Sur quoi le dit Procureur du Roy nous a représenté que par le règlement du Conseil Souverain du 21^e juin dernier, il a été ordonné que lorsqu'il serait tiré quelques choses hors du fond de l'eau, qui ne seront pas réclamées par les propriétaires dans deux mois, vente en serait faite à l'encan et le prix distribué, savoir : un tiers à ceux qui auront trouvé, tiré et sauvé, un tiers à Monseigneur l'Amiral et l'autre tiers à Sa Majesté, les frais de justice préalablement pris.

Pourquoi le dit Jean Gué n'est pas bien fondé à prétendre le tout, et requis que l'estimation en soit faite, pour en être payé seulement le tiers au dit Jean Gué.

Sur quoi nous avons ordonné et ordonnons que l'estimation sera faite des dits cable et ancre par gens à ce connaissants, pour en être le tiers de la valeur payé au dit Jean Gué, sur le pied de l'estimation par ceux qui auront le pouvoir de le prendre, et adjugé un tiers à Monseigneur l'Amiral et l'autre tiers à Sa Majesté, les frais de justice préalablement pris.

Et avons fait faire la dite visite et estimation en notre présence par Permaton de Lavander, bourgeois du navire Notre-Dame du Rosaire, Dolbec, capitaine commandant le navire le St-Nicolas, et Frérior, capitaine de la caiche de Mr Pachot.

Taxé pour nous 3 livres les dépens pour les procédures et autant pour le Procureur du Roy."

L'ABBÉ ANSELME RHÉAUME

LES FRÈRES DÉSAULNIERS

M. Isaac Désaulniers, le célèbre professeur de philosophie au séminaire de Saint-Hyacinthe, aimait beaucoup la discussion, la controverse.

Il avait un frère, doué comme lui de talents remarquables, et qui fut l'une des gloires du collège de Nicolet.

Un soir, vers le soleil couchant, Mme Désaulniers, leur mère, regardant par une fenêtre de la maison qui donnait sur la rivière, aperçut vaguement à travers le feuillage deux formes humaines qui s'agitaient, et crut entendre des voix qui se parlaient avec vivacité.

— Va donc voir ce que c'est, dit-elle à son mari.

M. Désaulniers partit et reconnut ses deux fils qui, armés chacun d'un bâton, traçaient sur le sable du rivage des figures géométriques et se démenaient furieusement pour trouver la preuve de la thèse qu'ils soutenaient l'un contre l'autre.

M. Isaac Désaulniers étant venu de Saint-Hyacinthe faire visite à son frère qui enseignait la philosophie à Nicolet, ils s'étaient entendus pour aller ensemble passer une journée dans leur famille.

Ils venaient de traverser la rivière et de tirer leur canot sur la grève, lorsque l'un d'eux se mit à tracer sur le sable un problème qui le préoccupait. L'autre ayant eu le malheur de dire en le regardant faire que *ce n'était pas cela*, une discussion s'était engagée. Lorsque leur mère les aperçut, il discutaient depuis le midi.

L.-O. DAVID

RÉPONSES

Le juge Bédard. (I, VII, 53.)—On conservait au musée Chasseur, à Québec, un buste de Pierre Bédard, le fondateur du *Canadien*, plus tard juge à Trois-Rivières. Il disparut, paraît-il, longtemps avant que le musée Chasseur fut consumé dans l'incendie du parlement en 1854. M. Joseph Trudelle, de la bibliothèque de la Législature, à Québec, est l'heureux possesseur d'une photographie de ce buste. Elle lui vient de la succession de feu J.-A. Malouin, bibliophile.

P. G. R.

Robert Dupont. (III, I, 282.)—Robert Dupont, auteur de *French gendens taught in six fables*, quoique portant un nom français, était un anglais protestant, qui tenait une école à Québec (probablement d'institution royale) vers 1825.

PHILÉAS GAGNON

Les Laurentides. (III, II, 286.)—C'est Garneau, notre historien national, qui a donné le joli nom de Laurentides à la chaîne de montagnes qui longe le Saint-Laurent. Il nous en donne la raison dans son *Histoire du Canada* (I, p. 89) : "Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu, nous lui donnons celui de Laurentides, qui nous paraît bien adapté à la situation de ces montagnes, qui suivent une direction parallèle au Saint-Laurent. Un nom propre est nécessaire afin d'éviter les périphrases toujours si fatigantes et souvent insuffisantes pour indiquer une localité, un fleuve, une montagne, etc. Quant à l'euphonie, nous espérons que le nom que nous avons choisi satisfera l'oreille la plus délicate, et formera une rime assez riche pour le poète qui célébrera les beautés naturelles de notre pays."

RACINE

Doit-on dire en Canada ou au Canada ? (III, III, 305.)—La règle, dit-on, est simple et générale. On dit *au* devant un nom (de pays) masculin, et *en* devant un nom (de pays) féminin. Donc il faudrait dire " *au* Canada. "

Il y a lieu de distinguer.

La règle en question n'existe, d'une manière absolue, que pour les noms féminins ; pour les noms masculins, c'est l'usage qui fait loi. On dit *en* Dauphiné, *en* Angoumois, *en* Artois, *en* Blésois, noms masculins. On dit aussi *en* Poitou, ou *dans* le Poitou, *en* Aunis, ou *dans* l'Aunis.

Il est une règle, que l'on a cherché à établir, d'après laquelle, si l'on habite un pays de nom masculin, on fait précéder ce nom du mot *en*, et si l'on n'habite pas ce pays, on fait précéder ce nom du mot *au*.

Ainsi l'on écrira, de Québec : " voilà comment nous faisons *en* Canada : " et l'on écrira de Paris : " voilà comment les gens font *au* Canada. "

D'après cette même règle, on dirait : " *en* Danemark,—*en* Portugal, " si l'on habitait ces pays, et " *au* Danemark,—*au* Portugal, " si l'on se trouvait à l'extérieur. Cette règle ne serait pas sans exceptions.

Au 17^{ième} et au 18^{ième} siècles, on disait toujours " *en* Canada " même dans les documents officiels émanés de Paris ou de Versailles.

Depuis cinquante ans, et peut-être davantage, les Français de France se sont mis à écrire " *au* Canada ", mais les Francs-Canadiens ont, pour la plupart, conservé l'ancienne manière de dire et d'écrire.

J'ai lu dernièrement " *en* Canada " dans un ouvrage français publié à Paris. Si on allait y revenir !

En tout cas, j'estime que les gens qui disent " *en* Canada ", comme on disait sous Louis XIV, ne sont pas de grands coupables,—pas plus que ceux qui disent " piastre " au lieu de *dollar*.

PHILOGUE

Le portrait du père récollet Bery. (III, V, 316.)

Le presbytère de Saint-Eustache possède un portrait du vénérable récollet, que M. Paquin, ancien curé de cette paroisse, a obtenu par des moyens assez ingénieux. Je ne saurais cependant garantir l'exactitude de la ressemblance. Voici les faits, qu'on en juge.

M. Paquin conçut un jour l'idée patriotique d'ornez son presbytère d'une galerie de portraits, qui contiendrait ceux de tous les curés ses prédécesseurs, et enfin sa propre image. Un peintre de l'endroit, Vital Durocher, fut appelé, et ce travail considérable fut confié à son pinceau.

Cependant, une difficulté assez grave menaçait d'arrêter la réalisation du projet : il n'existait pas de portrait du père Bery et des plus anciens curés, sur lesquels le peintre put se guider pour exécuter son œuvre. Il était important cependant de connaître d'une manière au moins un peu confuse les traits des personnages que l'on voulait peindre. Comment faire ?

L'imagination féconde de M. Paquin fournit un moyen inattendu de surmonter cet embarras. C'était en 1841; le père Bery florissait à Saint-Eustache en 1770, et il était mort en 1800. M. Paquin réunit les anciens de la paroisse, et interrogea leurs

souvenirs. Ils n'avaient pas oublié le costume du bon récollet ; quelques-uns prétendaient se rappeler parfaitement sa physionomie, les traits de son visage, jusqu'à la couleur de ses yeux. L'artiste, présent à ces délibérations sur le visage d'un homme mort, écoutait attentivement cette évocation du passé, prenait ses notes, esquissait sous l'inspiration des contemporains du père Bery.

Enfin, après bien des tâtonnements, bien des essais imparfaits, plusieurs ébauches qui furent déclarées peu ressemblantes, M. Durocher crut avoir saisi la pensée intime, le souvenir des anciens, et il fixa sur la toile une figure costumée en récollet, qu'avec un peu de bonne volonté on put admettre pour un portrait passable du père Bery,—on en a souvent fait de plus mauvais. Les anciens de la paroisse déclarèrent que c'était là l'image de leur ancien curé ; qui oserait aujourd'hui les contredire ? On prit acte de cette déclaration et le portrait du père Bery fut placé dans la galerie de M. Paquin.

Le voyageur qui porterait ses pas curieux vers Saint-Eustache pourrait encore voir ce tableau dans le presbytère de cette paroisse.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE

Le premier journal canadien-français. (III, VI, 327.)—James Tanswell fut l'éditeur du premier journal publié exclusivement en langue française à Québec : *Le Courrier de Québec ou Héraut Français*. Le numéro prospectus parut le premier janvier 1788 et le premier numéro le 24 novembre de la même année. Le *Courrier* ne fournit que deux numéros que l'on trouve à l'université Laval, à Québec.

HORACE TÊTU

“ Je m'en moque comme de l'an quarante. ” (II, VIII, 342.)—La raison de ce proverbe c'était qu'une prédiction avait annoncé que l'an 1740 verrait s'accomplir des événements terribles, désastreux, la fin du monde même, disaient quelques uns. 1740 passa et l'on s'en moqua. Les mêmes prédictions furent réitérées pour l'année 1840. Nos poètes canadiens de l'époque s'en préoccupèrent et dans les poésies de nouvelle année du *Canadien* et de la *Gazette de Québec*, il y était fait allusion. Le poète du *Canadien* dont la pièce était intitulée : “ Nos jours de gloire ” disait dans sa dernière strophe :

Salut, ô l'an mystérieux,
O mil huit cent quarante,
Toi qu'on a vu s'avancer dans les cieus
Comme une ombre sanglante !
Amis, du moins qu'il nous trouve joyeux,
Chantons, rions de sa mine effrayante.
Ah ! pour gémir il suffit du passé !
Je ne crois pas de vision trop noire,
Et puis qui sait, si le destin lassé,
N'amène pas de nouveaux jours de gloire ?

Le poète de la *Gazette de Québec*, M. F.-M. Derome, s'écriait dans sa première strophe :

Salut, ô toi l'an mil huit cent quarante,
An désiré qu'un prophète a maudit
Non, tu n'es pas pour nous l'ère sanglante,
Le temps fatal qu'en vain il a prédit.
Qu'a s'égayer chacun de nous s'apprête ;
Un nouvel an sourit à nos destins,
Au noir passé succède un jour de fête
Et le repos aux troubles intestins.

Les poètes eurent raison de la prophétie et firent bien de se ranger du côté du dicton populaire en se moquant de cet autre an *quarante*. Sauf l'union des Canadas qui s'accomplit cette année-là, il ne se passa rien de bien sinistre dans le monde, ni grandes guerres, ni fléaux, ni catastrophes bien remarquables.

R

Deux frères jumeaux. (III, VIII, 843.)—Le 8 novembre 1654 fut un jour de liesse pour les habitants du fort de Trois-Rivières, si l'on en croit le poète :

Car un baptême, c'est une fête,
Pour les parents, pour les amis.

On ne comptait alors dans la localité que trente-huit ménages, et le Seigneur venait de bénir l'un de ces foyers chrétiens, celui du sieur Claude Volant de Saint-Claude, par la naissance de deux frères jumeaux.

Le père jésuite Garreau, qui devait quelques années après, recevoir le martyre des mains des féroces Iroquois, baptisa les deux enfants.

Lorsque, le 9 octobre 1668, le petit séminaire de Québec, fondé par Mgr de Laval, ouvrit ses portes, les fils de Claude Volant de Saint-Claude furent du nombre des huit jeunes Canadiens et des six jeunes Sauvages qui y entrèrent comme pensionnaires.

Les deux jumeaux poursuivirent avec assez d'ardeur leurs études classiques et théologiques, puisque dix ans plus tard, le 17 septembre 1778, Mgr de Laval leur conférait les saints ordres.

Pierre fut successivement missionnaire des Grondines, de Sainte-Anne de la Pérade, de Sorel et de Batiscan, puis il passa quelques années en Acadie. Il vint mourir à Québec en 1810.

Claude succéda à M. Morel dans la desserte de la Côte de Lauzon en 1682. L'année suivante, il était nommé curé de Batiscan et de Champlain. Il passa à la cure de Varennes en 1692. C'est là qu'il mourut le 8 octobre 1719.

R.

Les Beauharnois au Canada. (III, VIII, 345.)—

Charles de Beauharnois de la Boische, appelé d'abord le chevalier puis le marquis de Beauharnois (avant 1728), était enseigne le 1er janvier 1692, lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1696, capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de la marine en 1699, capitaine de frégate le 9 mai 1707, capitaine de vaisseau le 23 avril 1708. Il était chevalier de Saint-Louis. En 1716, il épousa dame Renée Pays, veuve en secondes noces de Pierre Hardouineau, écuyer, seigneur de Laudianière (ou Lnaudière). Nommé gouverneur du Canada le 11 janvier 1726 Charles de Beauharnois demeura vingt ans dans la colonie. Chef d'escadre le 1er mai 1741, il fut promu commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le 14 octobre 1747, il partait de Québec pour retourner en France, où il fut nommé lieutenant général des armées navales le 1er janvier 1748. Après soixante-trois ans de service, il mourut sans enfants, à Paris, en 1755. Je calcule les soixante et trois ans à partir de 1692 ; M. Ferland dit qu'il mourut le 12 juin 1644, ce qui n'a aucune vraisemblance, et M. Daniel met le 13 juillet 1749.

François de Beauharnois, né en 1665, frère de notre gouverneur, avait d'abord été commissaire de la marine, puis commissaire des armées navales. Il fut intendant du Canada, de 1702 à 1705. Rappelé en France, pour devenir intendant des armées navales, il obtint le port Maltais qu'il fit ériger en baronnie, l'année 1707, sous le nom de Beauville, et il se nomma, à partir de ce moment, le baron de Beauville. Quatre ans plus tard, on le voit intendant à Rochefort, puis intendant de la justice, police et finances à la généralité de la Rochelle, ensuite commissaire du roi dans le pays d'Aunis et fies adjacentes, provinces de Saintonge et Angoumois. Il devint intendant général des armées navales en 1726. Sa femme, Anne de Grais, mourut en 1731, âgée de soixante et trois ans. Lui-même s'éteignait en 1746, sans laisser de postérité.

Guillaume de Beauharnois, chevalier de Beauvillier, autre frère de notre gouverneur, ne s'est jamais marié. Il passa par tous les grades du service militaire. Etant garde-marine, il vint au Canada et fut fait lieutenant en 1702 ; deux ans plus tard, capitaine. On le retrouve en 1711 aide-major des armées navales à Rochefort, puis successivement lieutenant et capitaine de vaisseau ; enfin, chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Saint-Domingue en 1741.

Claude, neveu de notre gouverneur, né à LaRoche en 1717 passa au Canada. Après avoir été lieutenant et capitaine d'infanterie, il fut nommé lieutenant d'artillerie en 1745. C'est probablement lui que l'on rencontre aux environs du Détroit en 1747 sous le nom de chevalier de Beauharnois.

Claude-Charles, autre neveu, lieutenant, puis capitaine, vint en Canada et, en 1729, il obtint la seigneurie de Beauharnois. Il était alors lieutenant de vaisseau. Plus tard, on le retrouve (1740-41) avec le titre de chevalier de Saint-Louis et qualifié de sieur de Beaumont. C'est peut-être lui que l'on nommait également le chevalier de Beauharnois et qui figure comme enseigne en pied en Canada (1739).

Alexandre, vicomte de Beauharnois, petit-neveu de notre gouverneur, qui avait épousé Joséphine Tascher de la Pagerie, qui devint impératrice des Français, ne vint pas au Canada.

BENJAMIN SULTE

L'oraison funèbre de Mgr de Laval. (III, VIII, 349.)— L'oraison funèbre du vénérable de Laval, premier évêque de Québec, prononcée dans la cathédrale de Québec le 4 juin 1708 par M. de la Colombière, a été publiée en 1845 par l'abbé Bois, dans son *Esquisse de la vie de Mgr de Laval*.

L'ABBÉ H. GAGNON

Les Canadiens-Français et la guerre de l'Indépendance américaine. (III, IX, 352.)— Pendant l'invasion de 1775, un régiment canadien fut formé, ayant pour chef le colonel James Livingston. Un second régiment fut aussi recruté au Canada, et le commandement en fut donné au colonel Moses Hazen.

Quand les Américains évacuèrent le Canada, après la mort de Montgomery, les troupes canadiennes furent dirigées sur New-York, où un grand nombre de réfugiés canadiens et acadiens vinrent grossir leurs rangs.

Les capitaines et les lieutenants de ces régiments étaient généralement des Canadiens, et les officiers supérieurs, colonels et majors, des Anglo-Américains.

Parmi les officiers canadiens, citons : 1. Clément Gosselin, de l'île d'Orléans, capitaine et major à brevet, qui fut blessé à Yorktown, la dernière bataille de la guerre; 2. Augustin Loiseau, de Chambly (où il exerçait le métier de forgeron), qui combattit dans le régiment d'Ethen Allen, et devint capitaine; 3. Jacques Robichaud, capitaine; 4. Laurent Olivier, lieutenant; 5. François Monty, lieutenant; 6. Pierre Boileau, lieutenant; 7. Germain Dionne, lieutenant; 8. Louis Gosselin, enseigne; 9. André Pepin; 10. l'abbé Louis Chartier de Lotbinière, chapelain; 11. Jacques Laflamme, François Mallet, Pierre Roberge, Michel Lapointe, soldats. Tous faisaient partie de l'armée de Washington, qui menait la guerre dans l'Est.

Nous trouvons dans l'Ouest le très révérend Pierre Gibeault, vicaire général de l'évêque de Québec, qui décida les Canadiens de Vincennes (Indiana) et de Kankakee (Illinois) à prendre parti pour les Américains contre les Anglais. Nos compatriotes se levèrent en masse, se joignirent à l'armée de la Virginie, commandée par le général George Rogers Clarke, et firent la conquête de l'Ouest pour les Américains.

Si l'on pouvait dire toute la part que les Canadiens ont prise à la guerre qui a assuré l'indépendance des Etats-Unis, on étonnerait les Américains eux-mêmes.

Espérons que cette histoire s'écrira un jour.

EDMOND MALLET

Le colonel Joseph Dufour. (III, IX, 355.)—A l'Ile-aux-Coudres, a vécu et est mort une espèce de géant dont la grandeur était de six pieds et sept pouces, mesure française. Son nom était Joseph Dufour. On l'appelait vulgairement le *Grand Bona*. Il avait été membre du premier parlement canadien, en l'année 1792.

Il y avait dans le temps, en garnison à Québec, un régiment écossais dont les officiers étaient remarquablement grands. Il s'éleva un débat assez vif entre les députés d'origine anglaise et ceux d'origine canadienne, dont les premiers soutenaient que plusieurs des officiers écossais étaient plus grands que le géant de l'Ile-aux-Coudres, pendant que les seconds prétendaient que Joseph Dufour l'emportait sur eux en taille. Ce débat ne se serait terminé que par de gros mots, si un des honorables n'eut proposé d'en venir à la preuve, comme seul expédient pour terminer la discussion. On fit venir les plus grands d'entre les officiers écossais dans l'enceinte du parlement; la chose en valait certes bien la peine. On fit appuyer contre le mur du parlement d'abord les officiers écossais et, en présence de témoins de chaque partie, on prit leur mesure. Après eux, on fit placer le géant de l'Ile-aux-Coudres et, à la grande satisfaction des Canadiens, il fut constaté que Joseph Dufour les surpassait tous en grandeur.

Le colonel Dufour (car il avait ce grade) était un homme d'une grande foi, d'une parfaite honnêteté, d'une douceur et d'une bonté de cœur incomparables. L'ami constant de ses curés, il leur a rendu tous les services en son pouvoir. Homme vraiment pacifique, il a travaillé pendant tout le temps de sa longue vie à maintenir la paix et l'union entre ses co-paroissiens. Qui dira combien de différends il a arrangés, combien de divisions il a apaisées, combien d'aigreurs il a adoucies, combien d'exemples de douceur, de charité, de patience, de foi et de crainte de Dieu il a légués à la paroisse de l'Ile-aux-Coudres, où son nom est demeuré en bénédiction. Il est mort à l'âge de plus de quatre-vingts ans, béni de tous, regretté de tous.

L'ABBÉ ALEXIS MAILLOUX

Napoléon Ier et le Canada. (III, IX, 356.)—Napoléon Ier a-t-il songé à s'emparer du Canada? Las Cases le laisse entendre dans son *Mémorial*. "Le 28, dimanche, écrit-il, l'empereur m'a fait appeler vers les deux heures. Nous avons parcouru quelques journaux. Ils nous apprenaient que son frère Joseph avait acheté de grandes propriétés au nord de l'Etat de New-York sur le fleuve Saint-Laurent, et qu'un grand nombre de Français se groupaient autour de lui de manière à fonder bientôt un établissement. On faisait observer que le choix du lieu semblait fait dans les intérêts des Etats-Unis et en opposition à la politique de l'Angleterre; car dans le sud à la Louisiane, par exemple, les réfugiés n'avaient pu avoir d'autres vues et d'autre avenir que le repos et la prospérité domestique; tandis qu'au lieu où on les plaçait, il était évident qu'ils devaient devenir bientôt un attrait naturel pour la population du Canada déjà français et former par la suite une barrière ou même un point hostile contre les Anglais qui en sont encore les dominateurs. L'empereur disait que cet établissement devait compter en peu de temps une réunion d'hommes très forts dans tous les genres. S'ils remplissaient leur devoir, ajoutait-il, il sortirait de là d'excellents écrits, des réfutations victorieuses du système qui triomphe aujourd'hui en Europe. L'empereur ajoute qu'il avait déjà eu à l'île d'Elbe quelque idée semblable."

"Plus tard, ajoute Las Cases, dans une longue conversation privée du matin, l'empereur revenait sur toutes les horreurs de notre situation à Sainte-Hélène. Il épousait les chances d'un meilleur avenir. A la suite de tous ces objets que je ne puis rendre ici, s'abandonnant à son imagination, il disait qu'il n'y avait plus pour lui de séjour que l'Angleterre et l'Amérique. Celui de son inclination, ajoutait-il, serait l'Amérique française, parce qu'il y serait vraiment libre et qu'il n'aspirait qu'à l'indépendance et au repos. Il faisait alors son roman. Il se voyait près de son frère Joseph entouré d'une petite France."

F. S. M.

Cartier a-t-il été au Brésil? (III, IX, 357.)—Rien ne nous empêche de croire que Cartier a fait un voyage au Brésil. N'est-il pas curieux en effet de constater, dans le récit de son deuxième voyage au Canada, des allusions à ce pays qui nous montrent certaines notions qu'il avait dû acquérir sur place. Ainsi nous y lisons :

"Ce dict peuple vict en une communauté de biens assez et de la sorte des Brisilans..." (Deuxième voyage—Edition canadienne, p. 50).

Et dans un autre endroit :

"Leur bled qu'ils appellent Osisy, lequel est gros comme poix, et de ce même en croist assez au Brésil..." (Deuxième voyage—Edition canadienne, p. 50).

Le document suivant ne doit pas être étranger à cette époque de sa carrière aventureuse :

“ Le pénultième jour dud. moys (juillet 1523), fut baptisée Catherine de Brésil, et fut compère noble homme Guyon Jamin (frère d'Olivier Jamin, mari de Thomasse Cartier, tante de Jacques) recteur de Saint-Jagu, et commère, Catherine Des Granges et Francoise Le Gobien fils de l'aloué de Saint-Malo; et fut baptisée par M. Lancelot Ruffier, vicaire curé dud. lieu led. jour et an que dessus. ” (Etat civil de Saint-Malo).

Ne serait-ce pas là une jeune Indienne ramenée par Cartier du Brésil? C'est une conjecture qui n'est pas sans témérité. Mais il est assez singulier de voir figurer à l'occasion de ce baptême d'infidèle, l'épouse de Cartier, et le beau-frère de sa tante Thomasse.

Il y a un fait connu et rapporté par Francisco de Andrade dans sa *Cronica de Dom Joao III*, c'est que des tentatives d'expédition furent organisées par François I dans le but de s'emparer du Brésil, en 1523 et 1524 (Vid. HARRISSE, *Revue critique*, 1876, 1er semestre, p. 20, note 3.)

N.-E. DIONNE

Le Trou Saint-Patrice. (III, IX, 358.)—C'est derrière la pointe de Saint-Laurent de l'île d'Orléans, presque vis-à-vis l'église de Saint-Pierre, mais du côté sud, que se trouve le havre appelé *Trou Saint-Patrice*. Dans cette crique sûre et bien abritée, il y a presque toujours quelques vaisseaux à l'ancre.

On a prétendu que le *Trou Saint-Patrice* avait été appelé ainsi par les Anglais après la cession du pays. Mais il n'en est pas ainsi, puisqu'on le trouve mentionné sous ce terme, dès 1689, par le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, dans sa carte de l'île d'Orléans. Au *Trou Saint-Patrice* se trouve une grotte remarquable, que les curieux ne manquaient pas de visiter lorsqu'ils passaient en cet endroit. “ Grotte ou trou, fait remarquer M. l'abbé Bois, n'aurait-elle pas, dans l'origine, donné son nom au bassin ? ”

P. G. R.

QUESTIONS

361- Combien y a-t-il de lauréats canadiens de l'Académie française ?
A. B.

362—Quelle est la largeur du fleuve entre Québec et Lévis ?
NAVG.

363—Le rapport fait par lord Durham au gouvernement anglais a-t-il été publié ?
AUG.

364—Quelle est la date exacte de la mort de Cavalier de la Salle ? Est-ce le 19 mars 1687 ou le 20 mai de la même année ?
GAST.

365—Qui a dit des Canadiens-Français qu'ils étaient un peuple de gentilshommes ?
PRO. B.

366—Pouvez-vous localiser l'emplacement de l'ancien fort Saint-Frédéric ?
XXX

367— "Maringouin" est-il réellement un mot sauvage ?
PEDA

368— "A la distance d'environ un quart de mille suédois à l'ouest de Québec, écrivait Kalm en 1749, il y a une source d'eau minérale chargée d'ocre de fer et ayant un goût ferrugineux très prononcé. M. Gauthier (médecin du roi à Québec) l'a prescrite avec succès dans des cas de constipation et dans d'autres maladies, du même genre. "Où était cette source ?
CURIEUX

369—Avez-vous déjà remarqué que le passage d'Amérique en Europe, pour les bâtiments à voiles, est ordinairement plus court que celui d'Europe en Amérique ? Comment expliquer cela ?
NAVG.

370—Quel était le titre de noblesse de Roland-Michel Barrin de la Galissonnière ? Je le vois désigné tantôt comme comte, tantôt comme vicomte et souvent comme marquis.
LAB.

371—Il y avait autrefois à Québec une côte que l'on appelait côte à Moreau. Pouvez-vous me dire pourquoi on l'appelait ainsi ?
QUEB.

372—Pouvez-vous me donner des renseignements sur le sieur Vitré, pilote, qui conduisit la flotte anglaise à Québec en 1759 ?
ANS. B.